

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

24 septembre 2018 Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-quatrième jour du mois de septembre deux mille dix-huit (24-09-2018) à compter de neuf heures trente (9 h 30) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire d'Hérouxville;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 18-09-143

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Recommandations du CIC;
- Entente entrepreneuriale;
- Ouverture de chemin d'hiver dans les TNO;
- Dossier ressources humaines;
- Services téléphoniques : présence de Denis Fleury de LGO Communications;
- Adoption du second projet des règlements des TNO;
- Conformité du règlement 2018-310 de St-Adelphe;
- Compte rendu de la situation informatique de la MRC;
- Varia :
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 17 septembre 2018, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 18-09-144

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de ratifier les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

- Boutique Mélany
FDT-Volet démarrage/Relève : (10 000 \$);
FLI/FLS (15 000 \$);
- Casse-Croûte le Tournesol
FDT-Volet démarrage/Relève : (10 000 \$);
FLI-Relève (25 000 \$);
- Octroyer un moratoire de capital, les 4 prochains mois, sur le financement d'un dossier de prêt (La vache Cornue SENC), conditionnellement à ce que les autres partenaires octroi un moratoire et qu'il y ait un accompagnement avec le réseau agri-conseil.

- Adopté à l'unanimité -

CONVENTION DE PARTENARIAT : DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS ENTRE LA COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DE SHAWINIGAN ET LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT que l'ensemble des Communautés entrepreneuriales ont reçu une aide financière du MAMOT dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT qu'il doit y avoir un répondant principal en vertu de l'entente avec le MAMOT;

CONSIDÉRANT que Shawinigan dispose de ressources humaines plus importantes et qu'il sera facilitant que la reddition de compte soit produite au sein de cette organisation;

CONSIDÉRANT que les sommes d'argent seront acheminées directement à la Communauté entrepreneuriale de Shawinigan, des remboursements de dépenses seront effectués aux trois mois à la Communauté entrepreneuriale de la MRC de Mékinac, sous présentation de factures;

Re 18-09-145

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser monsieur Claude Beaulieu à signer l'entente de partenariat entre la Communauté entrepreneuriale de Shawinigan et la MRC de Mékinac dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions.

- Adopté à l'unanimité -

OUVERTURE DE CHEMIN D'HIVER DANS LES TNO

Le coordonnateur à l'aménagement et à l'urbanisme, monsieur Louis Filteau informe le conseil de la demande des propriétaires du secteur «Bêtes Puantes» à l'effet d'ouvrir le chemin pour l'hiver 2018-2019, la demande financière étant de 2 000\$;

CONSIDÉRANT la demande de financement des résidents du chemin Bêtes Puantes dans les TNO à l'ouest du St-Maurice, pour l'ouverture hivernale du chemin pour 2018-2019;

Re 18-09-146

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de St-Tite et il est résolu d'octroyer un montant de 2 000 à l'association des propriétaires du chemin Bêtes Puantes pour l'ouverture du chemin pour l'hiver 2018-2019, considéré comme un projet-pilote pour une année.

- Adopté à l'unanimité -

DOSSIER RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT qu'un des employés de la MRC a un nouveau certificat et la possibilité de nouvelles tâches au sein des municipalités;

CONSIDÉRANT que l'employé a été gradé d'un échelon supérieur, et que ce sera applicable rétroactivement au 1^{er} septembre 2018, suite à l'approbation syndicale;

Re 18-09-147

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Ste-Thècle propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à signer la lettre d'entente syndicale conditionnellement à son acceptation par le syndicat.

- Adopté à l'unanimité -

SERVICES TÉLÉPHONIQUES : PRÉSENCE DE DENIS FLEURY DE LGO COMMUNICATIONS

Depuis 5 ans, le directeur de compte de LGO Communications, monsieur Fleury, présente aux membres du conseil l'expertise de son entreprise, particulièrement en ce qui a trait à la baisse des coûts en communications pour les municipalités.

ADOPTION DU SECOND PROJET DES RÈGLEMENTS D'URBANISMES DES TNO DE LA MRC : Règlement de zonage 2018-170, règlement administratif 2018-171, règlement relatif à l'émission des permis et des certificats 2018-172, règlement de lotissement 2018-173 et règlement de construction 2018-174

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la loi;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil de la MRC de Mékinac le 13 juin 2018, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique le 27 août 2018;

Re 18-09-148

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de St-Roch-de-Mékinac, et il est résolu que le deuxième projet des règlements d'urbanismes des TNO de la MRC : Règlement de zonage 2018-170, règlement administratif 2018-171, règlement relatif à l'émission des permis et des certificats 2018-172, règlement de lotissement 2018-173 et règlement de construction 2018-174 soient adoptés sans modification.

- Adopté à l'unanimité -

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT D'URBANISME 2018-310 DE ST-ADELPHÉ MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Adelphe a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 2018-310 modifiant le règlement zonage et le règlement de construction;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

18-09-149

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de St-Séverin propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Ste-Thècle et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement 2018-310 modifiant le règlement zonage et le règlement de construction;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

COMPTE-RENDU DE LA SITUATION INFORMATIQUE DE LA MRC

Les membres du Conseil font un « débriefing » de la problématique informatique majeure, survenue sur le réseau de la MRC, dans la nuit du 8 au 9 septembre 2018.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Re 18-09-150

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle demande l'ajournement de la séance à 11h10.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Julie Trépanier quitte à ce moment.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Re 18-09-151

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban la réouverture de la séance à 12 heures.

- Adopté à l'unanimité -

À la réouverture de la séance le préfet fait le point sur le suivi qui sera mis en place concernant la sécurité du réseau informatique, et d'une rencontre ultérieure qui aura lieu dès que possible pour prendre position sur les actions à réaliser à court terme.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 18-09-152

Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu de lever la séance à 12h45.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier